

**Séance publique du 7 avril 2003**

**Délibération n° 2003-1130**

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon - Ecole Rockefeller - Opération de réhabilitation - Appel d'offres ouvert - Lots n° 14, 23 et 25**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération de réhabilitation de l'école Rockefeller, inscrite au contrat de plan Etat-Région pour l'enseignement supérieur, est dans sa phase travaux depuis le début de septembre 2002.

Par délibération n° 2002-0488 en date du 18 mars 2002, le conseil de Communauté a approuvé la définition des 24 premiers lots de travaux et a autorisé monsieur le président à signer les marchés correspondants. Les lots n° 14 *agencement mobilier* et n° 23 *espaces verts* déclarés infructueux sont relancés.

Le lot n° 24 *nettoyage* sera consulté ultérieurement en marché de service.

A présent, pour poursuivre l'opération et grâce au financement dégagé après une consultation fructueuse des entreprises, plusieurs lots supplémentaires sont à prévoir.

En travaux, il s'agit du lot n° 25 *portail*.

Il est proposé de lancer les consultations par voie d'appel d'offres ouvert européen, en application des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

Les lots n° 26 à 31 concerneront des fournitures de premier équipement (signalétique, audiovisuel, mobilier, informatique) seront lancés ultérieurement.

Le montant de l'opération reste inchangé, soit 11 034 260 € TTC (72,38 MF) ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0488 en date du 18 mars 2002 ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Décide** que les marchés de travaux pour les lots n° 14, 23 et 25 seront traités par voie d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux dispositions relatives aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

**2° - Cette opération** est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 10 709 239 € en dépenses - et 8 826 798 € en recettes - à répartir selon l'échéancier suivant :

en dépenses :

- 1 607 880 € en 2002,
- 6 891 763 € en 2003,
- 2 171 789 € en 2004,
- 37 807 € en 2005 et au-delà,

en recettes :

- 1 561 823 € en 2002,
- 5 501 780 € en 2003,
- 1 734 473 € en 2004,
- 28 722 € en 2005 et au-delà,

comptes 0 458 161 en dépenses et 0 458 261 en recettes - fonction 0 23 - centre budgétaire 5720 - centre de gestion 572 200 - opération 0467.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,